**Demande d’adhésion**

(Les critères d’adhésion se trouvent à la fin de la demande)

|  |  |
| --- | --- |
|  | Membre actif (plus de 100% d‘EPT) |
|  | Membre actif (moins de 100% d’EPT) |
|  | Membre de soutien (personne physique) |
|  | Membre de soutien (personne morale) |

**Renseignements concernant l’institution/l’association/la fondation**

Nom de l’institiution/l’association/la fondation:

But (au lieu de service):

Rue:

Case postale:

No postale/ Lieu:

Téléphone:

Courriel:

Internet:

Forme juridique:

**Personne physique / personne morale:**

**Direction**

Nom:

Prénom:

Profession:

Depuis:

Courriel:

**Seulement pour les membres actifs:**

**Qualifications demandées**

Collaborateur/trice disposant du diplôme dans le travail social ou une formation psychosociale:

Nom / Prénom:

Ecole:

Diplôme:

Année du diplôme:

**Lignes directrices et principes méthodologiques de DCS**

Collaborateur/trice disposant de bonnes connaissances des principes budgétaires et d’assainissement de Dettes Conseils Suisse

Nom / Prénom:

Fonction:

Formation spécialisée auprès de quel organisme (ex. membre DCS, HES) :

Année de la formation spécialisée :

**Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) et loi sur le crédit à la consommation (LCC)**

Collaborateur/trice disposant de bonnes connaissances de la LP et de la LCC

Nom / Prénom:

Cours suivis:

Nous confirmons que la demande d’adhésion correspond à la réalité et nous avons pris connaissance des statuts, des lignes directrices et des principes méthodiques de Dettes Conseils Suisse

Lieu et date Signature

**Critères d'admission**

(Extrait des statuts)

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Article 2** |
| **Buts** | Dettes Conseils Suisse s'engage pour que toute personne en si­tu­a­tion d'endettement ou de surendettement puisse bénéficier de soutien et d’un accompagnement pro­fes­sionnel, indépendamment de sa capacité économique, de son sexe, de son âge ou de son origine.  Dettes Conseils Suisse promeut et vise l'harmonisation des mé­tho­des professionnelles de désendettement prenant en compte la glo­ba­lité de la situation de la personne et de son entourage proche (éco­nomique, sociale, psychologique, familiale, professionnelle et de santé).  Dettes Conseils Suisse poursuit principalement les buts sui­vants :   * la coordination des services de conseils en matière de dettes et de désendettement en Suisse; * l'encouragement et l'uniformisation d'une méthode de désen­det­te­ment adaptée et l’accès facilité au règlement amiable des det­tes, en particulier par le financement et par la garantie des di­vi­den­des concordataires et des frais de procédure; * l’établissement de lignes directrices pour l’assainissement de dettes; * la constitution de données statistiques sur le surendettement; * La mise à disposition pour ses membres d’informations sur la prévention du surendettement; * l'incitation à la recherche et à la formation continue dans les do­mai­nes du surendettement des consommateurs-trices, du désendettement et de la prévention du surendettement; * la défense des intérêts de ses membres; * la coopération avec les services étrangers et les associations pour­suivant les mêmes buts; * l’influence sur la législation ainsi que sur la pratique des autorités judi­ciaires et des administrations publiques.   L'Association peut demander l’adhésion à d'autres organisations pour­suivant les mêmes buts.  Le champ d'activité de l'Association couvre l'ensemble de la Suisse. |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Article 3** |
| **Membres** | L’association comprend deux catégories de membres :   * des membres actifs actifs, avec droit de vote à l’Assemblée générale, * des membres de soutien, sans droit de vote à l’Assemblée générale   Par membre actif, il faut entendre toute personne morale d’utilité publique,   * qui s’engage à soutenir les buts de l’association; * qui déploie une activité de conseil en matière de désendettement, conformément aux lignes directrices de DCS (label); * qui emploie des collaborateurs-trices spécialisé-e-s en matière de dettes et en désendettement ou s’engage à les former avant d’intensifier ses activités dans ce domaine.   Par membre de soutien, il faut entendre,   * toute personne morale, concernée par la problématique des dettes et intéressée à soutenir l’association et son but; * toute personne physique, intéressée par la problématique des dettes et prête à soutenir les buts de l’association.   Le Comité décide, en cours d’année, de l'admission ou de l’exclusion des membres candidat-e-s répondant aux critères précités, sous réserve de leur approbation par la prochaine Assemblée générale. |